

Ce mémoire est un aperçu global du dossier énergétique du Québec pour l'avenir. Je présente des solutions pour un futur radieux et j'espère prévenir les dérapages actuels commis autant par les partisans du développement durable que les environnementalistes.

Les revenus des barrages électriques de la collectivité québécoise seront détournés pour payer les crédits de Kyoto et balancer la filière thermique. Les gouvernements préféreront que l'Hydro-Québec paie sa facture du carbone au lieu de la refiler à la collectivité par l'intermédiaire d'une surtaxe ex:essence.

La biomasse est équivalente à incinération forestière. Dans bien des cas cogénération est équivalent à incinération forestière.

Dans le combustible de biomasse on utilise du papier mâché imbibé d'eau, avec des matières d'écorces imbibées d'eau ceci réduit d'une manière importante la température de combustion. Le niveau de pollution devient très élevé et l'efficacité énergétique très réduite. C'est un mode de production d'électricité peu efficace et polluant..

Le Ministère de l'environnement devra permettre l'exploitation d'un plus grand nombre de coupes de bois pour annuler les pénalités de Kyoto de la filière thermique.

Indirectement les coupes de bois vont réduire les quantités de pluie qui tomberont sur le territoire hydro-électrique.

Gaz Métropolitain a besoin du projet Suroît pour devenir un grand distributeur énergétique nord américain et réduire la pollution atmosphérique dans l'est du continent.

Le Gouvernement détourne l'argent dont l'Hydro-Québec a besoin pour la maintenance et l'expansion de ses réseaux.

Le ministère de l'environnement du Québec perdra le contrôle sur l'application des règlements quand le privé ainsi que les municipalités commenceront à produire l'électricité.

Les conditions justifiant le projet au gaz naturel.

Pour épargner aux industriels les taxes de Kyoto, la population paiera par un bilan de santé à la baisse.

L'énergie électrique de biomasse et la croissance des feux de forêt.

Bernard Landry et le ministre André Boisclair ont autorisé en 2002 la construction d'une turbine électrique qui s'alimente d'écorce et de résidu de fibre d'arbres. Cette turbine de 14 à 20 mégawatts représente très peu d'énergie comparativement à 700 jusqu'à 800 mégawatts du Suroît. Pourtant le projet Bowater se situe dans le centre-ville de Gatineau à quelques kilomètres du parlement d'Ottawa. Ce qui est comparable dans le dossier du Suroît c'est la filière thermique. Une quantité de gaz naturel de plusieurs millions de mètres cubes est brûlée avec la combustion du bois. Le projet de Bowater générera plus de boue qui abîmera la santé des poumons humains par ses rejets pour beaucoup moins d'énergie comparativement au projet Suroît. La ville de Gatineau est plus touchée par le cancer des poumons comparativement aux autres régions du Québec. L'étude environnementale déposée par le BAPE 156, dans la zone d'étude, prévoit pour la ville de Gatineau une augmentation de 7% des petites particules de 2,5 à 10

amstrong. La ville sera alors à la limite de la norme Nord-Américain de 30 ug/mètre cube.

Les techniques de séductions :

Le président d'Hydro-Québec, M. Cailler déclare que 95 % des besoins d'électricité du Québec sont produits par l'hydro-électricité. Cette phrase qu'il a utilisée pendant des réunions de ministres a suffisamment frappé l'imaginaire pour que la filière thermique soit acceptée autant par le gouvernement actuel que l'ancien gouvernement. Laissant entendre que le mode de vie des Québécois est le plus propre au monde. Pourtant pour répondre à leurs besoins énergétiques les Québécois chauffent avec du pétrole et du bois, transportent d'important volume de mazout qui rejettent des produits chimiques dans l'air de nos villes. Actuellement nous brûlons la forêt pour nos besoins énergétiques. En somme, les Québécois sont les plus grands producteurs d'effets de serre au monde. (voir annexe page 2) Il est très décevant d'apprendre par les médias que sans attendre la conclusion de la consultation publique M. Cailler a pris des engagements par contrats avec des gros pollueurs. Dans sa position de négociateur, M. le président est inconséquent entre son discours et ses gestes. Pour évacuer les scandales rattachés à la nouvelle énergie, les politiciens font du vent devant les médias pour amadouer le public, les éoliennes prennent la vedette. Mais quand le vent aura fini de passer, que restera-t-il des énergies propres? Des augmentations d'enfants malades, des hôpitaux qui débordent, une augmentation importante d'asthmatiques malgré toutes les campagnes anti-tabac.

L'énergie gaspillée en programme d'efficacité énergétique.

Au niveau domestique, le programme d'efficacité énergétique pour remplacer les lumières incandescentes par des lumières à la diode ou de néon peut devenir futile dans certains cas. Par exemple, une lumière perd 98 % de son énergie en chaleur. Ce qui n'est pas nécessairement une chose inutile puisqu'il faut chauffer la maison. Si la maison est chauffée uniquement par l'électricité, en appliquant une conversion de lumière moins énergivore, la consommation du chauffage électrique va augmenter pour équilibrer la perte de chaleur que la lumière dégageait. C'est seulement en été que nous allons pouvoir mesurer des gains en efficacité d'énergétique qui seront négligeables car les heures d'ensoleillement diminuent la nécessité d'éclairage. Si la maison est chauffée avec du mazout ou du gaz naturel, changer les lumières pour des lumières plus efficaces, risque d'augmenter la quantité de combustible nécessaire pour chauffer la maison. Donc, changer les lumières pour les rendre plus efficaces va créer plus d'émission de CO2 augmenter les pénalités que nous devons payer selon l'entente de Kyoto. Les gains d'efficacité énergétique du plan de conversion des lumières risquent d'être nuls car nous serons plus taxés selon l'entente de Kyoto pour les maisons chauffées au mazout ou au gaz naturel, ainsi que les maisons chauffées au bois. C'est très inquiétant car des études nous ont démontré qu'en hiver le chauffage au bois représente plus de la moitié de la pollution dangereuse dans la ville de Montréal. S'il y a moins de chaleur émises par les lumières électriques, les résidents risquent de chauffer avec plus de bois ce qui augmentera les effets de serre et aussi la pollution atmosphérique dangereuse dans les villes. Cependant au niveau résidentiel nous pourrions trouver un gain d'efficacité énergétique mesurable c'est lorsque en été, les maisons climatisées dans toutes les pièces. Il serait difficile d'en mesurer l'impact avec les différents modèles de climatiseurs en usage. Pour l'instant la différence de prix est grande entre une lumière conventionnelle et une lumière efficace ce qui limite sa popularité. Je conclus que c'est l'isolation thermique des maisons qui influence significativement un programme d'efficacité énergétique. En ce qui concerne le programme de conversion des feux de circulation, il n'y a pas de doute les diodes représentent un gain de sécurité

publique important surtout lorsque le soleil vient complètement éblouir le vitrage du feu de circulation. (Voir annexe2 page 1) En toutes circonstances peu importe les conditions atmosphériques, la vision du conducteur distingue aisément la lumière qui est émise des diodes ce qui justifie la subvention de 50\$ donner aux municipalités par l'Hydro-Québec. Bonne référence voir (Mémoire de l'intervenant GRAME-UDDMémoire présenté le 13 décembre 1999 à la Régie de l'énergie, dans le cadre de l'audience R-3426-99, voir page 15 et 16. Page 21 pour le Kyoto.)

Possibilité d'effets pervers sur la santé des poumons par les programmes des minuteriers de piscines.

Des études nous ont démontré que l'exposition prolongée aux vapeurs de chlore qui se dégagent des piscines crée des problèmes respiratoires. Les vapeurs de chlore sont très abrasives et produisent des complexes chimiques dangereux à long terme. De plus il ne faut pas sous évaluer la quantité de chlore qui est rejetée dans la nature par les activités dans les piscines sans compter les dangers du à de la négligence d'entreposage des chimiques. Le chlore en pastilles, en poudre ou en liquide peut constituer un danger d'explosion grave et mortelle. Pour contrer ces dangers d'empoisonnement et d'explosion, même en utilisant les recommandations des manufacturiers, une autre solution a vu le jour pour stériliser l'eau des piscines. Nous connaissons maintenant l'utilisation de l'ozonisateur qui injecte directement un gaz ozonisé dans l'eau de la piscine. Il serait préférable d'utiliser cette machine à stériliser dans toutes les piscines non seulement pour une question de confort pour les personnes qui n'aiment pas le chlore dans les yeux mais aussi pour une question d'environnement et de sécurité civile. Or cette machine ne peut pas subir des interruptions de courant dans la journée. Cette machine aurait tendance à se dérégler si jamais elle subit des interruptions. Son efficacité de stérilisation demande un fonctionnement continuellement sans interruption ainsi que le fonctionnement de la pompe qui fait circuler l'ozone. Donc je conclus à cause de plusieurs facteurs environnementaux et sociaux, les programmes de réduction de consommation de l'électricité au niveau des piscines vont contre cet objectif. Nous prévoyons des discours contradictoires entre les régies de la santé, certains groupes environnementaux indépendants et des manufacturiers de piscines. Il est souhaitable de faire une réflexion en profondeur qui devrait inclure des tests scientifiques au niveau de l'environnement gazeux avant de donner des directives publiques qui empireraient le bilan de la santé des gens.

Nous avons du temps devant nous.

Le problème avec les nouvelles implantations de production d'électricité par l'utilisation de l'énergie thermique, c'est que les promoteurs ont réussi à vendre l'idée aux responsables de l'Hydro-Québec et aux politiciens. L'important pour eux c'est de commencer les travaux de construction et dès qu'il sera trop tard pour reculer, ils refilleront la facture aux consommateurs. Le problème de l'accord de Kyoto ne se situe pas seulement au Québec mais plus au niveau fédéral le ministre de l'environnement du Canada doit gérer ce problème et non détourner l'attention en parlant des États Unis. La communauté mondiale a plus le regard vers les États-Unis et l'URSS ce qui nous éloigne du vrai problème. Au niveau internationale la convention de Kyoto tel que signée par le Canada est plus perçue comme une fraude politique de la part d'un premier ministre qui voulait se retirer dans la gloire. En fait, rien, indique l'acceptation ou le rejet de cette entente au niveau mondial. J'implore la commission de se méfier et d'aller vérifier si cet accord contiendra après la fin des négociations le concept des réservoirs à absorption de gaz carbonique qui consiste à la repousse des arbres après la coupe de bois dans les forêts québécoises. Surtout n'oubliez pas que l'Union Soviétique s'est retiré de la signature car la communauté internationale ne reconnaissait pas cet acquis. D'après les derniers événements

publics, même le président de l'Hydro-Québec veut changer l'accord de Kyoto faisant reconnaître les ouvrages Hydro-Électrique construits dans le passé. Pourtant passé ou futur, même si le Québec fabriquerait 1 000 000 de gigawatts distribués à la surface de la planète, elle doit quand même suivre les règles de l'accord de Kyoto. Si les ministres, les fonctionnaires des ministères de l'environnement des deux paliers du gouvernement ou même le responsable d'un réseau de distribution ne comprennent pas le sens de l'accord international, le Canada sera discrédité assez pour subir des représailles économiques majeures. Avant que nous connaissions ce dans quoi Jean Chrétien nous a embarqué, le risque est que le débat se poursuive pendant quelques années. Ce qui est clair c'est que de brûler du bois et d'utiliser du gaz naturel pour produire de l'électricité va à l'encontre de Kyoto. Dans un proche avenir nous devons payer en argent, en santé, en environnement pour ce projet. L'Hydro-Québec devra faire en sorte que le Québec s'attire la sympathie des signataires et non son rejet par des pirouettes frauduleuses des chiffres que les filières thermiques utilisent.

L'Hydro-Québec fait fausse route en acceptant l'incinération forestière pour produire de l'électricité. C'est faux et malhonnête de justifier ses émanations produites par la combustion par les bonnes initiatives enclenchées pour le renouvellement des forêts. Pour ne pas perdre de l'argent en crédit de CO₂, sur un territoire bien déterminé, les compagnies privées doivent faire en sorte que le feu ne détruise jamais cette portion de territoire. Donc il est à craindre que le gouvernement donnera la priorité de l'accès aux outils et aux spécialistes pour combattre les feux de forêts à l'Hydro-Québec et aux compagnies privées qui gèrent nos forêts. Il deviendra très tentant de négliger les zones habitées pour se concentrer à la protection des zones d'absorption identifiées qui justifient la pollution apportée par la combustion des fibres de bois et du gaz naturel, émise par le projet du Suroît. Lorsque la saison des feux de forêt va commencer, il est fort probable que le gouvernement va abandonner le combat d'un feu proche d'une zone habitée pour prioritairement combattre par favoritisme une terre d'une entreprise privée d'une papetière. Le Gouvernement du Canada veut instaurer dans le cadre de Kyoto une assurance recouvrement de crédits du CO₂ par les feux de forêts pour les zones désignées. Rien n'indique que des efforts pour combattre les feux de forêts sont enclenchés à l'extérieur des zones de protection par un surplus d'effectifs et d'outils. Le bilan des feux de forêts de l'année 2002 et 2003 est catastrophique en comparaison aux années antérieures. En plus, la production des avions qui servent à combattre les feux de forêts est à plat à travers le monde faute de nouvelles commandes. Prendre conscience de ces faits nous amènent à craindre le pire. Nos dirigeants devront choisir entre la survie économique en répondant aux exigences de Kyoto et la vie d'êtres humains et de leurs demeures. Combattre les feux de forêt comme priorité pour atténuer les effets de serre soulève les contradictions d'Hydro-Québec avec sa nouvelle méthode de production d'énergie électrique par incinération forestière. Durant l'audition de cette commission sur l'avenir énergétique, l'Hydro-Québec aura déjà signé des ententes finales avec le privé pour s'approvisionner par ce mode de production. Soyons attentif au effets pervers de la production par biomasse qui indirectement pourraient déclencher des désastres qui menaceraient la sécurité civile. Ces menaces sont de la responsabilité de l'Hydro sa négligence presque criminelle est à retenir. (Voir annexel page 7)

L'énergie de la biomasse génère un gaspillage d'énergie beaucoup plus important que l'Hydro-Québec et les compagnies veulent admettre. Je vous soumetts quelques omissions. Ces faits me sautent aux yeux mais n'ont pas été calculés lors des audiences du BAPE 156. L'approvisionnement d'écorces d'arbres demande une nouvelle procédure pour en produire en grande quantité. Pour obtenir des profits la compagnie privée, doit vendre 6.7 cennes les kilowatts heure à l'hydro-

Québec. L'hydro-Québec le vend à perte pour environ 6 cennes au domestique. Pour que l'opération soit profitable, la papetière qui fait de l'électricité avec des écorces doit être propriétaire de scieries. La compagnie Bowater a construit en avance une écorcheuse d'arbres au coût de 12 000 000 \$ en 2003 même si elle n'avait signé aucun engagement de fourniture avec l'Hydro-Québec. Pour les opérations régulières de la scierie, couper le bois avec des scies répondait aux besoins. (Voir annexe page 17) Maintenant avec ses nouvelles méthodes pour se procurer du combustible végétal, les troncs d'arbres doivent passer dans les machines qui enlèvent les écorces. Ensuite les écorces sont transportées sur une bonne distance par camions dans des grandes agglomérations ou des centres-villes pour être incinérées. De l'énergie électrique doit être utilisée pour faire tourner des convoyeurs qui doivent transporter les écorces jusqu'à la chaudière. Plusieurs manipulations de ces écorces se font avec des chargeuses mues au diesel. Nous devrions comptabiliser la consommation d'énergie requise pour enlever l'écorces des arbres ainsi que du transport. Les études se sont contentées de calculer tous les bilans des émissions à partir de la chaudière thermique jusqu'à la sortie de la cheminée. Comme la production de cette électricité dégage beaucoup de CO₂ parce que les écorces sont humides, imbibées d'eau et ou de glace, parce qu'il faut investir une quantité d'énergie considérable parce qu'une bonne quantité mais non quantifiée d'émission de CO₂ indirecte est nécessaire pour soutenir cette activité. Nous arrivons à la conclusion que l'erreur est grande, si nous persistons dans cette voie. L'incinération forestière rapporte si peu en production d'énergie (16 Mégawatts de moyenne) que si nous faisons le compte complet de la dépense d'énergie nécessaire à sa production, le bilan serait négatif. En plus nous devons additionner le coût de la taxe de Kyoto qu'il nous faudra soutenir puisque nous nous y sommes engagés. Même si le combustible, c'est à dire l'écorce et branche des arbres est théoriquement gratuit et disponible partout au Québec, l'écorces d'arbres, les fibres forestières ainsi que le goudron que nous extrayons du bois, toutes ces manipulations finissent par coûter très cher en rejets. Cher aussi aux niveaux des coûts sur la santé. La régie de la santé détecte une inquiétante manifestation de maladies respiratoires autour de ces usines de pâte et papier. C'est la situation à Gatineau. Cher car un jour la population deviendra consciente de la pollution que les papetières veulent nous imposer pour tirer un profit de leurs déchets compostables. Cher, parce que nous devons assumer la taxe de Kyoto pour que ces papetières empochent un profit en se servant de la filière thermique. Cher, les politiciens disent que les papetières ne produisent plus d'émissions de CO₂ mais ne réussissent pas à effacer les faits qui prouvent le contraire. Il faudrait regarder plus attentivement l'expérience de Boralex. Cette compagnie opère déjà des incinérateurs forestiers qui produisent de l'électricité aux États-Unis. Cette expérience est déficitaire même si l'électricité est vendue à gros prix sur le marché américain. Forte de son expérience Boralex s'est retiré de la filière biomasses. Aux États-Unis elle jouie aussi d'un autre avantage... Kyoto ne s'y applique pas. Officiellement Boralex déclarent ne pas être en possession de scierie qui l'approvisionnerais d'une manière économiques en écorces et qu'elle attend un peu avant de ce lancé dans l'aventure.

Baisse des niveaux d'eau dans les barrages.

Le contexte québécois fait en sorte que la population a bénéficié d'infrastructures hydro-électriques dès le début du siècle et ce dans un environnement à grands changements saisonniers. Le parc hydro-électrique commence à vieillir et ceci augmente les bris d'équipement et les accidents. Un barrage contient des portes qui contrôlent le débit de l'eau. Certaines de ces portes ouvrent et ferment régulièrement. D'autres portes sont rarement actionnées. Alors deux scénarios possibles se présentent. Une crue soudaine du débit de la rivière

demande de verser un trop plein qui s'accumule dans le réservoir. Des portes s'ouvrent pour laisser couler l'eau sans passer par les turbines. De toute façon les turbines reçoivent le maximum de débit d'eau pour la production d'énergie et on doit ouvrir des portes supplémentaires pour ajuster le réservoir. Lorsque le débit de la rivière se calme, une porte ou deux ne veulent plus se refermer. De la corrosion s'est installée dans le mécanisme et la pression de l'eau est trop forte pour la friction qui est créée. Comme la demande d'électricité de la part de la clientèle est importante, on ne peut pas fermer le débit des turbines. Les techniciens sont demandés en renfort pour refermer les portes ce qui peut prendre quelques jours. Pendant ce temps le réservoir se videra en partie du niveau souhaitable avant que tout entre en ordre. Ce genre de situation font des débordements localisés sur quelques terres habitées qui alimente une polémique locale. Les citoyens devront réclamer des compensations à l'Hydro-Québec. Même si Hydro-Québec peut admettre sa responsabilité, les compensations ne sont pas toujours complètes. L'ensemble de la collectivité du Québec en est perdante. Une autre circonstance qui peut provoquer l'ouverture d'évacuation de surplus du réservoir est lors d'entretien d'une ou des turbines d'un complexe de production. Des portes qui sont normalement ouvertes, sont fermées ou des portes qui sont normalement fermées s'ouvrent amenant la possibilité d'accident. Des portes risquent de ne plus s'ouvrir car les mécanistes n'ont jamais servi et sont rouillés pendant que d'autres devraient se fermer mais ne répondent pas davantage aux commandes. Alors imaginons le contexte où le barrage est en entretien et qu'une crûe des eaux entre dans le réservoir. Le réservoir risque de se vider lorsque l'on repartira les unités et que les portes d'évacuation secondaires ne voudront pas se refermer. (Voir annexe2 page 4 ,5 et 6) Pour éviter ce genre de situation, les portes de barrage devraient bénéficier d'investissements supplémentaires pour l'entretien général, ainsi que la conversion de poutrelles d'acier, en acier inoxydable, la conversion des roues des portes, en roues d'acier inoxydable et des graissages réguliers. Il ne faut pas oublier que l'Hydro-Québec n'a pas construit tous les barrages sous sa responsabilité. Elle a hérité par la nationalisation, des systèmes énergétiques qui avaient été construits un peu partout dans la province à une certaine époque antérieurement, les compagnies privées n'ont pas investi d'importantes sommes d'argent dans la qualité des portes qui régularisent les niveaux d'eau des réservoirs. Gardé secrète les informations qui décident qui et quand un Québécois riverain se fera inonder augmentera la méfiance que le public entretiendra contre l'Hydro-Québec. Cette méfiance pourrait détruire des outils de développement économique du Québec. Avec le vieillissement des barrages nous faisons face à un autre problème d'envergure. Les pertes d'eau. L'eau passe dans des fissures en dessous, autour et à même la paroi des barrages. Certain nouveau barrage ne peuvent pas éviter cette situation, elles sont victime de la géographie des sols et on ne peut pas faire grand-chose pour y remédier. Ce qui n'est pas la situation dans la majorité des cas. Les barrages n'ont subi aucun entretien ou rénovation ce qui fait que le mur du barrage est percé de toutes parts. Plusieurs importants jets d'eau coulent des fondations. On assiste à un spectacle d'une immense passoire géante. Je constate que le barrage Hull Post 2 qui est construit sur la rivière des Outaouais est dans cette situation. Si vous être témoin de ce spectacle votre imagination se laissera facilement convaincre que l'ouvrage pourrait céder d'un moment à l'autre. Ce qui est important ici c'est que, pour un investissement de probablement 25 000 000 \$ pour colmater les fuites et rénover les turbines, on laisse gaspiller 5 000 000 \$ annuellement d'eau perdue inutilement sans qu'elle ait pu être turbinée.

Sommes-nous prêts à investir dans nos propres infrastructures avec les techniques maîtrisées par nos ingénieurs de l'Hydro-Québec ou sommes-nous à la recherche d'un prétexte pour s'approprier une autre technologie: une turbine à

gaz naturel créer par les ingénieurs Américains de Général Électrique dans le but d'une compétition féroce due au libre-échange tout azimuté?

Consolidation de nos acquis.

Il semble que le barrage sur la rivière des Outardes fut rénové, d'une production de 500 mégawatts, elle produit maintenant 700 mégawatts. Le changement des turbines ne peut seul justifier cette augmentation du rendement. Nous constatons actuellement, de graves gaspillages d'électricité à travers la province parce que les centrales sont en mauvais état. Pendant que les environnementalistes demandent de réduire notre consommation en réduisant notre confort nous exigeons que l'Hydro récupère cette énergie propre gaspillée, et répondre à nos besoins. Isoler les maisons pour sauver l'énergie apporte le problème de la pollution intérieure. Simultanément nous devons installer des échangeurs d'air qui récupèrent la chaleur tout en renouvelant l'air intérieur. Il est impensable de demander à une population vieillissante de réduire la température ambiante à 18 C. Cette population a besoin d'une température de 22 C pour être confortable. De ce confort dépend la santé des personnes vieillissantes. Ne demander donc pas à la population de réduire sa consommation mais penser davantage à exploiter pleinement les acquis en éliminant le gaspillage des eau non utilisé.

Nous constatons présentement un gaspillage éhonté. Pendant que les producteurs polluent en brûlant différentes matières et faire de l'énergie bon marché, les réservoirs de l'Hydro ouvrent les vannes pour éliminer l'eau excédentaire. (voir annexe2 photo page 19) Nous avons besoins de lois qui interdisent cette façon de polluer l'environnement pour le profit de quelques individus ou quelques sociétés. L'Hydro se doit de fournir la population avec une énergie propre et bon marché. Le coût de l'énergie propre doit compétitionner le coût de l'énergie polluante. Si par bonheur en exploitant plus judicieusement son réseau l'Hydro-Québec réussit à avoir des surplus, les États-Unis seront sûrement un acquéreur. Mais il est absurde et inconvenant que l'Hydro-Québec essaie de consolider son réseau en achetant de l'électricité du privé en sachant que cette énergie est fabriquée en polluant et vendre cette électricité à perte! L'Hydro-Québec doit miser davantage à développer un réseau de distribution fiable et flexible pour éviter la tentation de cette solution, l'achat au privé pollueur. L'avenir du Québec et de la planète en dépend. Nous notons aussi le problème que suscite l'entretien des terrains où passent les lignes à haute-tension. Les environnementalistes sont très préoccupés et avec raison par l'épandage d'herbicides. Hydro-Québec se doit d'intensifier son programme d'émondage manuel et de s'y engager à long terme. Cet engagement diminuerait l'opposition à la construction de nouvelles lignes.

Les éoliennes.

Les intervenants environnementalistes vont sûrement parler de tous les aspects des avantages des éoliennes. Pour augmenter la fiabilité des approvisionnements nous allons plaider pour un étalement du réseau dans la province. Les éléments que j'aimerais apporter serait de profiter du réseau actuel de transport pour établir les lieux d'hébergement de ces installations de moulins à vent. Je recommanderais le complexe de la Baie James pour deux bonnes raisons. Nous savons que périodiquement des turbines sont en phase d'entretien et que les lignes sont sous-utilisées dans leur capacité maximum en courant électrique. De plus les éoliennes pourront être supervisées par des techniciens qui sont déjà sur place pour les barrages. Au niveau environnemental nous n'avons pas à déforester d'immenses zones pour le transport car les lignes sont déjà construites pour ceux des barrages. Sur le dessus de la digue d'un barrage, un micro-climat fait en sorte que les vents soient plus actifs que dans les environs. De plus on pourrait constamment utiliser cette énergie quand le vent est actif et quand la

demande électrique est faible, on pourrait fermer des turbines pour remplir les réservoirs.

Lorsque nous observons la planification du réseau d'éoliennes qui sera installé dans la région gaspésienne nous pouvons affirmer que le développement sera directement proportionnel à la capacité de transport actuelle des fils électriques de transport. Pour immédiatement commencer les travaux, l'Hydro-Québec a choisi d'éviter la déforestation massive que représente l'installation de lignes à haute tension pour éviter le soulèvement de l'opposition d'environnementaliste. Cette caractéristique fera en sorte que de grandes zones éloignées de la Gaspésie ne sera pas utilisé dans leur plein potentiel. De plus ce nouvel univers va faire en sorte que les villes gaspésiennes éloignées soient de plus en plus dépendantes de l'énergie électrique du vent si jamais des consolidations du transport ne sont pas mises en oeuvre advenant un développement des demandes d'électricité dans la région de la Gaspésie.

Financement d'éolienne.

Lorsque nous abordons le côté environnemental pour la création d'énergie nous faisons appel à la conscience du respect à la qualité de vie pour nos petits enfants. Pour de ce qui est des éoliennes, le côté financier devrait être du même ordre. Après un fonctionnement sur une ou deux générations de vie humaine, il est prévisible qu'un réseau éolien soit à remplacer. L'installation du réseau d'éolien a coûté cher par rapport à l'option énergétique de l'époque. Un pylône central fait d'acier massif, représentait d'énormes investissements. La construction de la tour Eiffel en France était aussi une aberration financière pour l'époque pourtant aujourd'hui à la quantité d'antennes pour téléphone cellulaire qui loue l'espace sans compter le touriste, nul ne met en doute cette entreprise. La rénovation des turbines et des pales sur un ancien site d'éoliennes, représente un faible investissement lorsque nous utilisons les tours de soutien déjà en place. De plus la compétitivité du pays au niveau manufacturier aura permis d'avoir des bons emplois bien rémunérés car les taxes du carbone étaient réduites depuis longtemps par rapport à la convention de Kyoto de 1990. En cette époque de 2075, quand nous rénovons des parcs éoliens rendus hors usage, il nous en coûte peu en investissement primaire pour la source d'énergie la plus abordable. Nous remercions nos ancêtres du Québec d'avoir au début du vingtième siècle d'avoir construit des bardages électriques et nous les remercions aussi d'avoir construit d'importants ouvrages d'éoliennes dès le début du vingt et unième siècle. Aujourd'hui en cette année 2075 les Québécois bénéficient de la meilleure qualité de vie sur l'ensemble planétaire. Nous leur rendons hommage d'avoir beaucoup investi dans des infrastructures qui à cette époque n'étaient pas considérées comme une solution rentable.

Donc si aujourd'hui en 2004 la commission donne des recommandations pour la construction d'un parc d'éoliennes, elle doit choisir la construction qui aura des pylônes qui résisteront au temps pour ainsi réaliser d'énormes économies à la génération future. Actuellement notre pensée magique veut une qualité de vie parfaite pour que les générations futures en bénéficient.

Le gaz naturel.

En été la consommation du domestique diminue de beaucoup ce qui rend disponible d'énormes quantités de gaz naturel aux gros consommateurs industriels pour un prix dérisoire. Bien sûr ceci est confidentiel car il ne faut pas frustrer le commerce du coin qui cuis ses patates frites. En contre parti, ces contrats secrets mentionnent que durant l'hiver, comme le réseau de distribution du gaz naturel est sollicité vers le résidentiel, les gros consommateurs industriels doivent limiter leur consommation de gaz naturel. Durant l'hiver le gaz naturel est vendu à gros prix aux maisons. Une entreprise qui changerait d'idée et qui consommerait trop de gaz naturel devra payer le même prix que le résidentiel plus des pénalités dues au non respect du contrat. Ceci arrive quelque fois que

des entreprises se font jouer un vilain tour, ce qui est signe de prospérité en étant contraint de consommer plus que prévu le gaz naturel. L'avantage qu'Hydro-Québec aurait dans le projet Suroît serait d'avoir durant l'été d'énormes quantités de gaz naturel à bon prix pour produire de l'électricité et la revendre aux États-Unis à prix élevé dû à la sollicitation des climatiseurs. Pendant ce temps-là, nos réservoirs sont ménagés et nous pouvons combler une augmentation de la demande. Officiellement, utilisant la peur comme argument de vente du projet Suroît, Hydro-Québec mentionne que ce projet va combler les grandes pointes de demande pendant l'hiver. Alors comment faire de l'argent, si durant l'hiver l'Hydro paie des pénalités pour le gaz naturel? C'est que l'Hydro sera, prête à payer ces pénalités au Gaz Métropolitain car cette situation ne touche que quelques jours durant l'hiver. Je crois que par le projet Suroît la production d'électricité coûtera moins cher comparativement à la production hydro-électrique. Ce calcul est basé sur le court terme d'investissement. La Régie de l'énergie a déjà émis son opposition pour un tarif préférentiel sur le prix du gaz naturel consenti à l'Hydro Québec pour le projet Suroît. Mais le Gaz Métropolitain peut toujours contourner en offrant un prix préférentiel au autres filières de biomasse. La biomasse est partenaire de la combustion du gaz naturel, ainsi les projets de cogénération au gaz naturel peuvent être réalisés sans soulèvement de l'opposition environnementaliste due à l'ignorance générale de l'incinération forestière.

Peu importe le type de filière thermique, le gaz naturel vient compléter la combustion pour diluer les taux de pollution qu'un incinérateur peut produire. Le truc pour contourner les normes du Ministère de l'environnement et d'implanter dans les villes du Québec des incinérateurs où l'on brûle du bois, consiste à y brûler en même temps gaz naturel. En distribuant ainsi la pollution produite dans la même cheminée industrielle. Vous pouvez faire une quantité effrayante de pollution mortelle, avec l'approbation du ministère de l'environnement. Le truc que le ministère donne aux compagnies est de brûler en même temps du gaz naturel car lorsqu'on fait les mesures de pollution, la pollution est calculée pour chaque volume d'un mètre cube. La norme de pollution est calculée d'après ce qu'il y a dans ce mètre cube. Le gaz naturel ne produisant pas beaucoup de pollution est considéré comme un diluant directement proportionnel à la matière brûlée. En soi le gaz naturel est un véhicule pour camoufler d'importantes incinérations de produit solide qui sans la combustion du gaz naturel ne passerait pas les normes de pollution. Ceci n'a rien changé de l'effet néfaste sur la santé des Québécois, car la même usine qui faisait un haut taux de pollution dans un mètre cube, fait maintenant, deux mètres cubes de pollution diluer de moitié. Donc si l'Hydro-Québec pourrait abandonner tous ces projets de cogénération à petits rendements, entre 5 et 80 mégawatts et qui ne sont que des incinérateurs à bois déguisés, socialement nous serions gagnants. Si l'Hydro développerait le Suroît même si la pollution est beaucoup moins importante, nous serions perdants.

Donc si l'Hydro Québec peu publiquement donné un avis à la filière thermique de brûlage au bois qui ont eu l'autorisation de se construire depuis 2002 et qui ne sont pas commencés, si l'Hydro peu abandonné tous les projets entre 5 et 100 mégawatts de central de cogénération qui sont tout simplement des incinérateurs à bois déguisés, alors ceci serait un bon échange de se convertir dans le gaz naturel.

Justification d'une plus grande production d'électricité au Québec.

Durant la saison hivernale, plus de la moitié de la pollution vient des maisons qui chauffent au bois. Si vous additionner la pollution dégagée par le transport lourd, les voitures et toute la circulation routière, les manufactures, les friteuses des restaurants, les maisons qui chauffent avec des huiles... vous constaterez que le chauffage au bois fait autant de pollution. La priorité

environnementale au Québec est d'éliminé le chauffage d'appoint au bois. Le chauffage électrique, rend les maison très confortable surtout en se servant des nouvelles technologie. Au nom de la santé publique, les gouvernements devraient donner des subventions pour convertir le chauffage au bois vers l'électricité. Le Gouvernement devrait aussi taxer davantage les compagnies d'assurances qui ne demanderaient pas des primes plus importantes pour assurer les maisons chauffées au bois qui représentent un risque d'incendie plus élevé. Dans la ville de Montréal, le chauffage au bois amène entre 2 et 6 % de plus d'hospitalisation aux urgences. Éliminer complètement le chauffage au bois dans la ville sans faire aucune autre réduction dans les autres sphères d'activités représenterait une réduction significative des coûts de santé et augmenterait la qualité de vie de la population. Remplacé par l'électricité l'énergie que peut dégager tout ce chauffage au bois, représente facilement autant d'énergie sinon plus d'énergie que le projet Suroît peut fournir. L'urgence d'intervention dans la qualité de l'air d'une ville comme Montréal demande et justifie la construction immédiate du projet Suroît advenant la conversion des foyers au bois. Même si nous avons des programmes environnementalistes pour convertir les chauffages au bois sous les normes EPA, la situation empirera en remplaçant les vieux foyers, car cette norme ne fait que cautionner une mode que dans chaque maison, pose un grave problème environnemental.

Étant donné ce que je connais des possibilités d'opération d'une chaudière thermique pour produire de l'énergie, le projet Suroît m'attise la curiosité. Il est surprenant qu'une chaudière puisse brûler en même temps plusieurs types de combustibles. Elle peut brûler du gaz naturel avec du mazout et des écorces mélangées avec du papier mâché humide et de la drogue saisie par les policiers. Une chaudière peut brûler du gaz naturel avec des huiles à moteur recyclé et des chips de caoutchouc de pneus usés tout cela en même temps. De fait il y a des combinaisons infinies de combustible qui peuvent être brûlées avec le gaz naturel, ces mélanges sont actuellement utilisées dans la province du Québec. Alors je me demandais si la chaudière de Suroît sera exclusivement utilisée pour la combustion du gaz naturel. Si elle est destinée à la combustion du gaz naturel, est-ce que la police pourra incinérer des petites quantités de drogue. Dans le secret les municipalités environnantes pourront-elles brûler les feuilles mortes? Les compagnies qui ramassent les feuilles mortes pour le recyclage vont-elles pouvoir faire incinérer ce combustible qui vient des zones résidentielles? Si c'est oui, est-ce que la chaudière gardera la performance optimale tel que prévu par les ingénieurs, les calculs étant fait pour brûler du gaz naturel seulement? Car d'après les informations reçues, cette technologie sera la plus performante dans le genre. Performance peut vouloir dire grande sensibiliser à opérer cette chaudière? Je sais que c'est prévue pour les nouvelles turbines qui sont en projet de construction pour l'Hydro-Québec, en ce qui concerne la filière thermique de biomasse. Mais comme tous ces projets utiliseront du gaz naturel, j'aimerais savoir comment sera fait exactement le projet Suroît puisqu'on ne connaît pas tous ces détails.

Quelle est la motivation de Gaz Métropolitain pour ce projet?

Les prix du gaz naturel augmenteront puisque les Américains doivent absolument réduire leur pollution, la demande du gaz naturel augmentera dans toute l'Amérique car les centrales thermiques au charbon seront éliminées au profit des centrales au gaz naturel qui en comparaison est beaucoup plus propre. Les industries de fabrication d'appareils ménagés de toutes sortes risquent gros actuellement, car l'avantage économique du gaz naturel comparativement à d'autres énergies est complètement disparu. Donc ce n'est pas juste l'avenir de Gaz Métropolitain qui est en jeu mais bien une grappe d'industries. Si les prix des énergies deviennent équivalents, la réaction du consommateur pourrait facilement refuser l'énergie au gaz naturel vu les risques de voir sa maison

exploser par accident. D'après les informations actuelles, le projet Suroît pourrait consommer 20 % du gaz naturel qui est consommé actuellement sur son territoire. Gaz métropolitain nous annonce cependant qu'il a d'importants projets d'expansion d'ici quelques années qui pourraient représenter le double de sa distribution actuelle. Si le projet Suroît va de l'avant dans sa construction, nous pouvons croire que dans le futur la centrale va consommer 10 % du gaz naturel distribué dans la province. Le gaz naturel ne viendra pas par pipe ligne de l'Alberta. Ce gaz va venir par bateau d'un peu partout dans le monde. L'avantage de transporter cette énergie fossile est qu'en cas d'accident, très peu d'impact environnemental affecterait la mer comparativement à un pétrolier.

Les activités avec la biomasse seront faites par le privé. Ceci crée presque automatiquement des activités illégales au niveau de l'application du règlement environnemental. Par exemple la combustion d'écorces et de différentes fibres d'arbres, brûle dans une chaudière et forme de la cendre de grille. La cendre de grille constitue un volume qui par son poids, coûte cher d'enfouissement. Pour éliminer la cendre, le truc illégal en soi est la déposer sur les écorces. Il faut comprendre que, dans la majorité du temps, les écorces sont complètement imbibées d'eau et de glace en hiver. Lorsque nous déposons sur une petite montagne d'écorce des cendres chaudes qui sont brûlantes, il se dégage une fumée épaisse qui peut être considérée très polluante. Les zones résidentielles entourent ces usines et cette fumée est dispersée à la surface du sol. Les cendres de grille refroidies dans l'écorce retournent dans la chaudière et entre dans une deuxième phase de combustion où son état charbon se transforme en cendre totale. La cendre de grille se transforme en cendre volante qui monte dans la cheminée. Cette fumée crée des inconvénients par des dépôts sur les objets autour de l'usine, c'est pourquoi certaine utilise une espèce de bobine électromagnétique à haute tension pour capter une partie de la cendre volante. À la fin du processus l'usine récolte que de la cendre grise et de la cendre volante dont elle doit disposer. Ce genre d'activité fausse les données d'analyse de pollution qui sont vraiment émises. L'occasion fait le larron. Finalement les manufacturiers ont trouvé une manière de réduire plus le coup d'enfouissement des cendres. Elle a trouvé un marché intéressant dans le domaine de l'agriculture. Des entreprises de revalorisation environnementale ayant des licences du ministère achètent ce surplus de cendres. Ces nouvelles entreprises mélangent les cendres avec du compost pour les épandre sur les terres agricoles ou les distribuent sous de grandes bannières aux pépinières du Québec qui revendent ce compost aux citoyens. Les agriculteurs ne sont pas conscients que cette cendre contient des résidus de combustion de mazout, d'huile industrielle usée, de papier de dé-encrage de journaux. Le risque de ce genre d'activité de la filière de la biomasse pourrait finir dans un scandale à sensation où l'industrie agricole entière du Québec pourrait être affectée. Les citoyens qui eux croyaient faire un jardin biologique se sentiront floués par l'industrie.

La privatisation de l'électricité augmente les possibilités de conflits d'intérêt. À une époque les choses étaient simples. Le gouvernement a fait la nationalisation de l'électricité. Les grands ouvrages hydro-électriques furent construits dans le nord loin des Québécois. Les seuls intermédiaires furent les Amérindiens. Avec le privé, la production de l'électricité se fait dans la vallée du St-Laurent. Tous les échevins dans une ville vont voter pour la construction du projet pendant que certains de ceux-ci travailleront pour le promoteur. Les compagnies vont en avance faire des donations pour des infrastructures municipales comme construire une bibliothèque et exc. .. Il devint très difficile de dire non même si les citoyens y laissent leur peau et leur santé. Même si la loi municipale empêche ces situations, sur le nombre d'infractions, peu de personnes sont condamnées. Les manufactures qui veulent produire de l'électricité

menacent de fermeture les politiciens et échevins. La peur, donne la permission de privatiser l'électricité. C'est la permission aux industrielles de semer la terreur économique dans les villes!

Peu important la méthode de production d'électricité, même si la méthode de production donne la mort rapidement à l'humain qui demeure près des cheminées, si le combustible ou l'infrastructure ne coûtent pas cher, ce sera le mode privilégié pour les besoins du Québec. Nous avons pu observer à la centrale de Tracy d'énormément d'activités avec le mazout en 2003. Officiellement Hydro-Québec mentionne la baisse des précipitations et le manque d'eau dans ses réservoirs, plus une conjoncture de vente favorable d'électricité sur les marchés. La régie de l'énergie est bien placée pour comprendre la logique derrière les informations confidentielles. Il reste qu'au niveau publique on comprend la dynamique des décisions qui ne sont pas justifiables sur le plan environnemental. Les prix du mazout #6 étaient devenus exorbitant à partir de l'année 2000 et 2001. Les industries et les grandes institutions qui utilisent du mazout ont généralement plusieurs sources de combustibles et peuvent s'adapter à la fluctuation du marché. Lorsque le prix du mazout avait augmenté, le gaz naturel a pris la relève ce qui a fait monter le prix du gaz naturel aussi subitement. En général, les clients achètent le mazout en été quand il est moins cher. Des grands réservoirs de mazout sont ainsi installés sur la propriété de l'utilisateur ce qui fait en sorte qu'il a une bonne marge de manœuvre durant la période hivernale pour choisir quand acheter le mazout au meilleur prix. Cette dynamique a toujours fait en sorte que le mazout #6 est le combustible le moins coûteux sur le marché. Le seul autre débouché du mazout est la transformation du plastique, qui est réduit dans nos marchés. En contrepartie, il est un des plus polluants au niveau environnemental. Lorsque les prix se sont stabilisés et que des surplus de mazout sont apparus dans les grands réservoirs des producteurs en 2003, la centrale de Tracy fut remise en fonction et elle devint pour Hydro-Québec un des meilleurs outils de propagande pour déjouer les critiques de ses projets d'expansion de production. Donc si Hydro-Québec a divulgué les informations sur le fait que Tracy produit 12 000 tonnes de soufre sans compter tous les complexes chimiques, contre les 150 tonnes du projet Suroît, je compatissais avec les victimes qui vivent autour de la centrale de Tracy et qui sont victimes du chantage environnemental au détriment de leur santé.

Dans le moment les papetières se servent de l'Hydro-Québec pour détourner à leurs profits le bien commun. Que ce soit par un petit ou un grand projet de cogénération, par une manipulation comptable on transforme la pollution en énergie de vapeur ou électrique propre. Ce tour de magicien-comptable évite de présenter son titre de pollueur et de payer des taxes pour satisfaire les exigences de Kyoto. Avant 1990, nous avons identifié les papetières comme étant sources de pollution. Par le projet de cogénération, les papetières transfèrent leurs produits polluants à l'Hydro-Québec. La pollution des papetières devient une pollution de la production électrique. Par ce fait elles remettent la responsabilité de leurs pollutions à la communauté. Le protocole de Kyoto a été modifié par le Canada pour cautionner le détournement de la responsabilité des pollueurs à la collectivité, ainsi la pollution des papetières devient la pollution des citoyens. Les projets d'incinération forestière sont un détournement de fonds publics, déguisé en un projet environnementaliste qui demeure très polluant en émettant d'importantes émissions des complexes chimiques. La région de l'Outaouais possède un bon soutien en alimentation électrique. L'été nous constatons qu'il y a un surplus d'eau qui passe dans les réservoirs sans être turbiné. Nous sommes loin des marchés extérieurs que se soit par manque de consolidation du potentiel hydro-électrique ou du soutien de distribution, nous assistons à un gaspillage de l'énergie propre. Rien ne justifie

l'urgence d'acheter du privé de l'électricité polluante quand nous en avons un potentiel de propre qui se gaspille! L'Hydro-Québec vend à un prix préférentiel 180 mégawatts à Bowater en revanche l'Hydro-Québec prévoit acheter les 14 à 20 mégawatts à 6,7 cennes le kilowatts/heure. Ce qui devient une subvention déguisé, puisque en tout temps Bowater consomme 180 mégawatts achetés à un moindre prix. En plus la population devra payer par sa santé (les polluants atmosphérique la circulation des camions, route abîmée, le bruit) Puisque ce projet ne profite en rien à la population nous sommes justifiés de demander à qui des décideurs profitent ce projet Bowater? 1-Bowater vendra son électricité plus cher à Hydro-Québec que le prix qu'elle paie pour cette même électricité. 2-Par le fait même. Bowater transfère l'odieux et la responsabilité de la pollution aux citoyens. 3-En 2002, Bowater obtient l'autorisation signée du premier ministre et du parlement pour son projet. L'usine est évaluée à 87 423 700 \$ En 2003 subitement son évaluation passe à 71 000 000 \$. Ce qui se traduit par une baisse de taxes de 19% quand dans la même période la taxe résidentielle et commerciale est majorée de 3%. La prétention de l'Hydro-Québec que la collectivité y trouverait son profit par les retombés des taxes est disparue par magie avec ce tour de passe-passe! Tout ce que nous entrevoyons, c'est plus de taxes, plus de maladies pulmonaires, plus d'inconfort, plus de circulation, plus de pollution. Laisser la production de l'électricité au privé ouvre la voie à toutes ces manigences qui reculent le Québec à l'époque de la grande Noirceur.

Détournement d'eau.

Je tiens à mentionner qu'il serait probable que le secteur privé ou une municipalité détourne de l'eau qui en temps normal est destinée aux réservoirs de l'Hydro-Québec. En d'autres mots, on peut parler de vol d'énergie appartenant à la collectivité. J'ai vu un cas où il y a eu détournement d'un affluent de la province de l'Ontario. Puisque nous avons commencé ce jeu-là, il est possible qu'une autre province détourne l'eau d'une grande rivière qui en temps normal alimente actuellement des bassins de l'Hydro-Québec. J'ai été témoin de ce genre d'incident. En 2003 la municipalité de Gatineau créa un nouveau réseau de production d'électricité pour les besoins de la municipalité. Lorsque la gestion de l'hydro-électricité passe dans les mains d'une municipalité, nous perdons l'expertise de la sécurité. Nous avons dans l'annexe 2 page 6 l'exemple d'un musée des sciences naturelles qui a subi une inondation à l'intérieur de ses murs pour la première fois en 85 ans. Même si l'Hydro-Québec achète cette électricité produite sur son territoire, les ingénieurs de l'Hydro n'ont pas été consultés pour l'aménagement du bassin. De plus lorsque l'ouverture de ce barrage a eu lieu, l'inondation permanente d'une piste cyclable a causé la mort d'un petit enfant. Personne n'a avisé la population de l'ouverture de cette turbine qui représentait un important détournement d'eau d'un réservoir appartenant à Hydro-Québec et Hydro-Ottawa (annexe 2 photo page 10). Le jeune s'est aventuré sur une portion de la piste qu'il connaissait bien mais il avait mal jugé le changement important de la situation (annexe 2 photo page 18). Hydro-Québec n'a aucune correspondante administrative dans laquelle elle consentirait à céder une emprise d'eau détournée du réservoir des Terrasses de la Chaudière. De plus la province de l'Ontario qui partage ce même bassin dans le cadre d'un accord interprovincial de partage des eaux, n'a pas consenti au détournement de l'eau de son réservoir. (annexe 2 photo page 11 à 17) Tout c'est fait en cachette sans que les ingénieurs responsables des Sociétés d'états ne soient informés de la situation. Un règlement hors cour vient d'être conclu entre la ville et la famille de l'enfant. Officiellement c'est la crue des eaux qui a tué l'enfant. Pourtant la journée de sa noyade, la neige était fondue depuis longtemps et le niveau de toutes les rivières était bas. Officiellement la ville annonce que l'ouverture de ce nouveau barrage n'a aucune influence sur la noyade du petit. Comme vous pouvez le constater, la privatisation va créer des omissions et des négligences et au moindre incident, le privé niera toutes

responsabilités. Il est important qu'Hydro-Québec garde la responsabilité de la sécurité sociale. L'Hydro a développé cette expertise et seule une société d'état comme elle a les moyens de contrôler l'ensemble du territoire.

Les risques de perte des avantages géostratégiques.

Gaz Métropolitain veut se servir de la voie maritime du St-Laurent pour importer du gaz naturel. Gaz Métropolitain veut devenir un prospère distributeur de gaz. Avant de se lancer dans des investissements majeurs et bâtir un centre d'entreposage du gaz près de la voie maritime, il doit s'assurer que la demande est suffisante pour rentabiliser le projet.

Les arguments d'Hydro-Québec qui invoquent les urgences pour faire de l'électricité à partir d'incinération forestière pour répondre aux besoins du Québec sont complètement faux. La seule justification est dictée par la vente aux États-Unis à gros prix des surplus. Vous trouverez la preuve de cette affirmation dans le dossier du BAPE 156. Si nous regardons ce qui se prépare à Bowater, nous constatons que la chaudière ne fait que répondre aux besoins de l'usine en période hivernale. Comme il s'agissait d'une des principales préoccupations de l'audience, lors de l'audition du BAPE, la commission propose un suivi rigoureux des émissions, plus spécifiquement lorsque les appareils fonctionnent à pleine charge de biomasse et à capacité maximale de production de vapeur. Bowater n'a pas encore répondu à cette recommandation et garde le résultat de ses tests confidentiel, ce qui est très préoccupant pour nous puisque un échantillon d'analyse de dioxine avait dépassé la norme pour l'étude du ministère de l'environnement.

Lorsque la turbine sera construite, durant l'hiver les besoins en vapeur de l'usine sont tellement grandes qu'en période de pointe, la limite de la chaudière sera atteinte. Il serait surprenant que la capacité de production de la turbine puisse dépasser 14 mégawatts. Mais lorsque en été, la production de l'usine ralentit, il est très réaliste de penser que la turbine pourra produire 20 mégawatts. Effectivement la compagnie a signé un contrat secret avec un distributeur de gaz naturel pour pouvoir ajouter une consommation supplémentaire de 18 618 540 mètres cubes si nous tenons compte de la consommation de 2003. La région de l'Outaouais possède un bon soutien en alimentation d'électricité. Même que durant l'été nous avons un surplus d'eau qui passe par-dessus les barrages sans être turbiné. La raison pour cela c'est que nous sommes loin des marchés extérieurs de distribution donc que ce soit par manque de consolidation du potentiel hydro-électrique, ou de soutien en distribution, on assiste à du gaspillage de non utilisation d'énergie propre. Rien ne justifiait l'urgence d'utiliser le privé pour faire de l'électricité dans la région de l'Outaouais. Par contre c'est un bon moyen de créer une subvention indirecte à l'entreprise au détriment de la collectivité autant financièrement qu'au niveau de la santé. L'Hydro vend à un prix préférentiel 180 mégawatts à cette usine qui en retour va produire 14 à 20 mégawatts pour un prix de revente de 6.7 cennes le kilowatts/heure. L'usine qui vend l'électricité 6.7 cennes à l'hydro-Québec et la rachète à moindre prix puisque l'usine consomme 180 Mégawatts en tout temps. Il n'y a pas aucun coût de transport pour cette énergie. Ce qui justifiait amplement d'accepter un compromis en retombant de pollution supplémentaire de cet boucane. L'autre facture c'est une baisse de pouvoir de taxation des municipalités qui feront de la cogénération forestières.

L'énergie reste pour l'instant par rapport à sa situation géopolitique des enjeux politiques. L'avenir des clés économiques Québécoise reste du domaine gouvernemental. Laissé s'infiltrer les privés fait en sorte que les municipalités et les gouvernements subissent des menaces par la cohabitation trop rapprochée dans des conflits d'intérêt. La responsabilité prioritaire d'Hydro-Québec pour rester dans la voix du modernisme c'est de produire et distribuer de

l'électricité en harmonie avec la nature. La deuxième priorité c'est si possible de le faire pour que l'amortissement du prix du consommateur sera faible dans le futur. Comme les investissements majeurs demandent à être effectués actuellement pour une énergie propre, il est probable qu'actuellement nous devons augmenter le prix de l'électricité. Si c'est trop cher pour les entreprises, elles peuvent quitter le pays. Elle peut aller utiliser d'autres énergies dans d'autres pays qui auront de grandes chances d'être sous la convention de Kyoto. Mais la journée où les accords de Kyoto vont s'appliquer partout, les entreprises vont vouloir revenir s'établir au Québec. Elles vont se rendre compte que l'électricité n'est pas chère et qu'il n'y a pas de pénalité de Kyoto à payer.

Politique.

Pour combattre la pollution sous toutes ses formes, la solution la plus respectueuse de l'environnement et la plus simple financièrement à effectuer, c'est l'hydro-électricité. La chaîne de montagnes des Appalaches fait en sorte que le Labrador renferme un des plus grands potentiels d'électricité propre au monde. Seulement dans ces régions nous évaluons la possibilité de produire 100 000 mégawatts. Contrairement à la baie James, les réservoirs dans les montagnes occupent peu de surfaces inondables. De plus les nouvelles techniques de construction font en sorte que nous évacuons les arbres dans les airs d'immersion. Ce qui fait en sorte que les environnementalistes extrémistes ne peuvent pas trouver énormément d'argumentation contre ces projets. Lucien Bouchard fut le dernier politicien qui a osé se compromettre dans un projet de cette envergure. Les journaux et les libéraux qui formaient l'opposition à l'époque ont dénoncé des dépenses évaluées à 1 000 000 \$. On clamait que cet argent aurait mieux servi dans les hôpitaux. Les marchés américains déclaraient que le Québec n'avait pas les capacités d'un tel projet pendant que le Canada soulignait l'instabilité politique. Quelques semaines après ce manque de partenariat de la part des U.S.A et du Canada, Lucien Bouchard s'est retiré de la scène politique.

Peu importent les raisons de son dérapage, la synchronisation politique dans le domaine énergétique donne des vertiges à certains acteurs. Ce qui est paradoxal au niveau financier, les Américains ont déjà prêté 1 000 000 000 \$ d'obligation en moins de 30 minutes à l'Hydro-Québec. Le potentiel pour faire suffisamment d'énergie verte pour répondre aux besoins futurs des Québécois est disponible. De plus il serait possible d'exporter plus d'électricité que ce nous pouvons consommer pour plusieurs décennies. On a la volonté, les argent, l'eau, le savoir faire mais la volonté politique n'y est pas..

Dans la plupart des documents gouvernementaux et d'Hydro Québec la biomasse est souvent associée aux éoliennes. Depuis plusieurs années, les gouvernements préparent une gigantesque fraude comptable pour ne pas respecter l'accord de Kyoto. Puisque cette technique de fraude est devenue dans les esprits des entrepreneurs légitimée par le gouvernement, ils ont vu la possibilité de faire des profits avec l'accord de Kyoto. Prenez cet exemple. Pendant que se déroule cette commission, le 15 mars Hydro-Québec signe des contrats de biomasse avec la compagnie Bowater et Kurger. Officiellement sur papier, les compagnies déclarent qu'elle pourront réduire leurs émissions de CO2 sans regard du fait qu'elles devront s'alimenter de plusieurs voyages de camions, d'écorces d'arbres journalièrement et qu'elle devront ajouter plusieurs millions de mètres cube de gaz naturel par année. Officiellement les usines déclareront qu'avec l'électrification de la biomasse elles réduiront ces émissions par rapport à l'année 1992. Ces données sont approuvées par le rapport du BAPE 156. Donc non seulement elles pourront faire de l'argent en vendant de l'électricité mais en plus elles pourront réclamer au gouvernement de l'argent en crédit de CO2. Dans

les faits, la production de papier journal augmente graduellement depuis 1990 et par ce projet, la compagnie Bowater augmentera de 100 % ses émissions de CO2 depuis 1990. Le Ministère de l'environnement est complice et approuve la falsification du rapport de la production de CO2. Je vous donne cet autre exemple de falsification de Kyoto, Hydro déclare que la construction de 1000 mégawatts de parc d'éoliennes dégagera de l'énergie propre. Dans la soumission avec des partenaires privés elle déclare qu'elle veut être propriétaire des crédits de carbone. Pour cela elle se base sur une charte technique qui évalue la quantité de CO2 qui se dégage dans l'atmosphère pour produire 1000 mégawatts en utilisant des combustibles. Donc pour la nouvelle construction d'une centrale comme le Suroît, elle va dire qu'il son Kif Kif. En d'autres mots, le bilan d'émissions est nul donc pas de pénalités à payer? Cette folie de déformer la réalité de la part d'Hydro -Québec a atteint son maximum lorsqu'il a voulu faire reconnaître la contribution des ouvrages Hydro-Électriques construits avant 1990 pour avoir des crédits de carbone. Cette nouvelle façon de faire au sujet de la fluidité des crédits de carbone vient du monde des affaires de prendre ces notions comme si il traiterait des crédits d'impôts. Vous trouverez plusieurs centaines d'échanges gouvernementales, des impressions de formulaires, des publicités gouvernementales disponible au public, et qui font la promotion de cette tricherie au niveau planétaire au sujet de la convention de Kyoto. En générale la méthode consiste à remplacer les combustible fossile par du combustible non fossile. Même si le résultat apporte d'importantes émanations de CO2, même si l'atmosphère devient plus cancérigène, c'est pas grave, ce qui compte, c'est de gagner du temps en falsifiant les données d'inventaires de la consommation de CO2 devant la communauté internationale. Pour l'instant la commission sur l'énergie du Québec, doit surveiller quel genre de déformation l'Hydro-Québec trouvera pour justifier le Suroît. Puisque le gouvernement fédéral veut éliminer la corruption, fera-t-il en sorte d'éliminer le trafic des chiffres? Les crédits de carbone seront-ils éliminés aussi? Seulement le concept de taxation de carbone devrait être maintenu. Donc peu importe les arguments Hydro-Québec devrait payer pour le Carbone du Suroît et pour les projet de biomasse. Le carbone dégagé dans un projet de biomasse est de beaucoup supérieur à ce qu'apporterait un projet au gaz naturel. Donc l'Hydro-Québec devrait être taxé selon l'option choisie.

Les avantages que pourraient retirer Hydro-Québec de la filière de la biomasse sont basés sur les faits qu'il n'y a aucun coût monétaire en développement de réseau de distribution. Le producteur de cette nouvelle énergie produite est généralement lui-même un grand consommateur d'énergie. Comme il est un grand consommateur d'énergie électrique, la compagnie productrice achète son électricité de l'Hydro à un prix privilégié. Lorsqu'elle produira de l'électricité, elle la revendra plus chère que ce qu'elle paie. Mais comme le producteur reste avec la même consommation d'électricité, on pourrait dire qu'elle dégage un profit. Ce qui est vraiment monnayable, c'est la possibilité de rendre disponible plus d'électricité sur le réseau global de l'Hydro Québec sans avoir à investir pour le transport et la production. Mais dans la pratique, cette équation n'est pas applicable quand dans la même région, l'eau des barrages n'est pas turbiné par manque d'utilisation des clients. Étant donné que le volume des réservoirs est limité, l'eau est évacuée sans faire de l'énergie dans les turbines. Il est dommage de ne retrouver aucune évaluation des coûts de l'eau en trop qui est déversée des réservoirs sans être utilisée ainsi que du potentiel de production perdu. J'ai posé la question comme participant, on n'a pas cru bon me répondre. Pourtant cette quantité d'eau non turbinée représente un gaspillage d'énergie par le fait qu'elle n'a pas trouvé clientèle. Reste qu'on peu retiré comme conclusion qu'une entité différente au niveau d'Hydro-Québec production et des autres sont l'enveloppe budgétaire de distribution va toujours créer des

contradictions qu'on doit exercer pour une gestion responsable de nos énergies naturelles.

Un voyage dans l'espace-temps.

Nous allons retourner loin en arrière soit le 15 juin 1993 à une époque où Hydro-Québec nous annonçait que LA FIN DU MONDE EST PROCHE. Le projet de gaz naturel pour la cogénération Indeck peu produire 142 Mégawatts par une procédure technologique à cycle combiné. Une production de vapeur est aussi proposée. Comme ce projet s'apparente beaucoup à Suroît, analysons des extraits du rapport du BAPE. "Selon le promoteur, la construction de la centrale et des voies d'accès nécessiterait le déboisement du couvert végétal sur une surface d'environ 2,8 hectares." "Le Québec, il faut le dire, a réduit sa production de CO2 au cours des 20 dernières années, grâce notamment à l'hydroélectricité. Est-ce une raison pour revenir en arrière, à un moment où la communauté internationale se préoccupe de plus en plus du réchauffement de l'atmosphère..." "Besoins de puissance à satisfaire 41 145 mégawatts pour 1996, 44 650 mégawatts pour 2000, 49 720 mégawatts pour 2005 et 52 690 mégawatts pour 2010." "La production privée fait partie des moyens qu'Hydro-Québec entend développer d'ici 1996 pour combler les besoins futurs en puissance et en énergie. À cet effet, elle prévoit d'ajouter 760 MW en capacité supplémentaire qui produiront alors 6 TWh d'énergie par année. Par ordre d'importance, la production privée proviendrait de sources thermiques (biomasse, gaz naturel), hydroélectrique (centrales de moins de 25 MW) et éolienne." "Pour Hydro-Québec, l'ajout de centrales thermiques à son réseau permettrait de combler des besoins qu'on ne pourrait pas combler avec l'efficacité énergétique, avec l'amélioration de nos centrales existantes et avec l'installation de nouveaux équipements hydrauliques, parce que les nouveaux équipements hydrauliques, à leurs dates les plus rapprochées, viennent encore trop loin pour combler la différence..." "...ministère de l'Énergie et des Ressources... nous acceptons collectivement, étant donné leur rapidité de mise en œuvre, de recourir à des projets de cogénération pour nous aider à maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. C'est ainsi que nous avons accepté qu'Hydro-Québec adopte un programme d'une durée limitée qui prévoit la mise en place, d'ici 1996, d'unités de cogénération d'une capacité totale de l'ordre de 600 MW." "L'article 68 stipule que les constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distributions d'énergie électrique et les ouvrages qui sont les accessoires ne sont pas portés au rôle d'évaluation, ce qui signifie que, dans les faits, le projet Indeck bénéficierait en grande partie d'une exemption de taxes foncières qui va au-delà de ce qui est consenti habituellement aux autres types d'industries manufacturières." "...le promoteur du projet a déclaré qu'il était prêt à considérer la mise en œuvre de mesures pratiques de compensation environnementale afin de contrecarrer les effets du CO2 émis par la centrale de Hull (M^r Michael DuBois, Indeck). Sur cette base, le commissionnaire (BAPE) retient l'esprit des propositions du GRAME et suggère que le certificat d'autorisation soit assorti d'une condition exigeant la compensation de l'augmentation de CO2. Ainsi, le promoteur devrait prévoir un programme de reboisement et de revégétalisation. L'importance de ce programme serait fixée en fonction de la charge en CO2 prévisible sur un horizon minimal de 15 ans. Les crédits nécessaires au financement du programme par Indeck pourraient provenir des sommes obtenues par l'application des dispositions fiscales en matière d'amortissement accéléré. L'engagement de ces crédits dans le reboisement se ferait simultanément au recouvrement par la compagnie de ses déductions fiscales."

Une production de 300 000 tonnes annuelles de rejet de CO2 qui sera compensée par un reboisement sur 2,8 hectares!!! Ce qui permettrait de ne payer aucune taxe à la collectivité québécoise. L'abandon de cette filière thermique a fait en sorte qu'Hydro-Québec a dû payer \$ 4 000 000 de dollars pour l'abandon des

engagements d'achat d'électricité du privé fait à partir du gaz naturel. Le discours reste le même! Au présent comme au passé, l'urgence de la demande future suscite des montants records. Que reste-t-il de la prévision de la demande, croyez-vous que l'an prochain en 2005 nous consommerons 49 720 Mégawatts tel que prévu en 1993. Heureusement que ce projet a été abandonné car il aurait augmenté de 0,4 % les émanations de CO₂ de la province du Québec par rapport à l'inventaire de 1990. Plusieurs autres projets de cogénération ont été abandonnés mais certains se sont réalisés dans le domaine de l'incinération forestière. Le Parti-Québécois était revenu au pouvoir. À l'époque les médias et les langues sales parlaient que la privatisation de l'électricité au Québec était pour faire plaisir à l'ami du parti Libéral. Cette théorie simpliste pourrait cependant cacher une autre vérité. L'indépendance du Québec en matière d'autonomie énergétique propre la place dans la confédération Canadienne dans une position où le fédéral voudra trouver une manière d'appliquer une péréquation. Ce qui veut dire que les Québécois paieront une taxe pour les émanations des autres provinces. Ce déséquilibre environnemental sera employé par les séparatistes pour justifier un pays autonome pour les Québécois. Donc avant que l'application réelle arrive, le Québec doit s'équilibrer au reste du Canada pour faire sa part d'extra en CO₂. En attendant, l'application des ministères Fédérale et Provinciale ont le devoir de falsifier les données d'inventaire d'émission de CO₂ de 1990 émises par les Canadiens dans le but de garder un haut niveau de vie tout en restant compétitifs au niveau international. D'où est germé les idées d'utiliser les arbres pour polluer, ces propositions viennent de l'organisme du GRAME. (voir Cogénération Indeck)

Kyoto et le programme d'efficacité énergétique.

Puisque l'électricité avant et après 1990 est produite en grande partie par l'hydro-électricité, sauver de l'énergie électrique ne peut pas contribuer directement à la réduction des effets de serre. Établir l'efficacité énergétique de l'électricité au Québec peut cependant aider à ne pas augmenter la production de gaz à effet de serre. Une autre chose qu'il faut établir, c'est que puisque nous étions déjà une population énergivore en électricité hydro-électrique, la marge de manoeuvre pour augmenter les gains en mode de vie tout en ne polluant pas avec des gaz à effets de serre est grande si nous appliquons des programmes d'efficacité énergétique. Cet avantage détruit les arguments d'immédiatement bénéficier de crédits en effet de serre pour l'hydro-électricité du passé. Les pays sous-développés ont besoin des sommes provenant des pénalités des pollueurs pour construire des centrales électriques qui ne font pas de CO₂. Souvent, ces pays n'ont pas les rivières de surface dont bénéficie le Québec. Le fédéral par la péréquation s'appropriera tout gain en réduction d'effet de serre provenant du Québec. Si l'Ontario construit des centrales au gaz naturel, le Québec devra payer sur le même pied d'égalité que les autres Canadiens. Si le Québec construit des centrales au gaz naturel, les Ontariens et le reste du Canada devront partager la facture des augmentations des gaz à effet de serres de Suroît molécule par molécule contrairement à ce qu'annonce Hydro-Québec. Il n'y aura pas de favoritisme dans l'application de Kyoto. Remarqué bien il est toujours politiquement possible de surtaxe l'essence pour couvrir entièrement les grands dépassements d'émissions dans le secteur industriel, ou de production d'électricité, mais le règne d'un gouvernement qui prendrait cette décision ne survivrait pas longtemps. En ce qui concerne la province de Québec, il serait toujours possible de contribuer d'une manière plus importante pour l'ensemble du pays en diminuant son facteur d'émission de CO₂ ce qui indirectement supporterait la difficulté que d'autres provinces auraient pour réduire leurs émissions. L'événement le plus rentable pour l'ensemble du Canada serait d'en arriver à une entente où le Québec pourrait développer le potentiel énergétique du Labrador qui pourrait représenter 100 000 mégawatts d'énergie propre. Finalement la question à savoir si les Canadiens vont se saigner économiquement dans l'accord

de Kyoto dans l'obsession d'empêcher le Québec d'avoir l'énergie propre et suffisante pour la distribuer en Ontario.

Officiellement la nouvelle politique de ne plus favoriser les alumineries par des tarifs préférentiels et des garanties d'approvisionnement d'importants blocs d'alimentation d'énergie est dictée par l'importance de maximiser des emplois moins énergivores en deuxième transformation. D'un autre côté si nous analysons les méthodes de production de l'aluminium, même si le processus consomme de l'électricité (en principe sans effet de serre!) sont utilisés pour fabriquer de l'aluminium, la méthode utilisée dégage un gaz à effet de serre qui reste importante. Donc si nous devons construire des incinérations à biomasse ou des Suroîts pour alimenter une expansion des industries de l'aluminium, nous assistons à un dédoublement du problème d'augmentation d'effet de serre.

Effacité du programme d'efficacité.

On peut déjà entrevoir que même avec beaucoup d'effort, rien ne sera magique. L'établissement de ces programmes prendra du temps. Ce programme demeure efficace. Nous le constatons lorsque nous mesurons les impacts. Mais c'est à long terme que nous pourrions en tirer des conclusions.

Sabotages de l'Hydro-Québec.

Des études sérieuses sur la santé psychologique des employés de l'Hydro-Québec nous démontre clairement que l'atmosphère de travail en est une de terreur que les employés subissent, pour la grande majorité. Normalement dans ce type de structure de harcèlement institutionnalisé, les tortionnaires ont l'approbation des échelons supérieurs. Ceci commence généralement par le glissement que peut occasionner la culture du secret à tout prix un peu comme dans les films de dictature et d'espionnages. Ces cultures qui sont amplement décrites dans les publications internet, se prennent au sérieux dans des systèmes qui glorifient le secret. La complexité et les responsabilités des grands producteurs d'électricité sont incompatibles avec la culture du secret qui alimente l'insécurité matérielle et physique. L'exemple vient toujours de haut.

Le traité de Paris en 1996 sur le traité de Kyoto favorise le Canada qui détourne l'esprit de Kyoto. L'aveuglement volontaire sert à détourner la responsabilité des industriels et cautionne une polémique internationale. Pour éviter de se conformer aux traités de Kyoto, les énergies des pétrolières sont remplacées par l'insinération de matière forestière. Observez l'empressement du Ministre du Québec en environnement et l'Hydro-Québec pour faire passer la biomasse comme étant une forme d'énergie naturelle et environnementale dans la même foulée des projets d'éoliennes. Ils n'ont pas eu la décence d'attendre les résultats de la consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec pour signer des contrats qui engagent le Québec dans l'insinération des produits de la forêt. Pendant que le gouvernement se vante d'être le champion des environnementalistes en abandonnant le projet du Suroît et de Bécancour, en douce, sans que le public s'en aperçoive, des projets encore plus toxiques sont mis en branle. La filière de la biomasse se résume à des cigarettes Géantes dont la fumée secondaire est massive. Car il y a un lien entre les cigarettes et la biomasse. Les cigarettes sont la combustion de fibres végétales. Même en ajoutant un filtre aux cigarettes, la fumée secondaire reste dangereuse. La filière de la biomasse est semblable. C'est de la combustion de fibres végétales, et même si la cheminée comporte des filtres, une importante quantité de fumé secondaire s'en échappe. Dans d'autres ministères, on établit une promotion en faveur de l'utilisation de combustion de bois pour les besoins énergétiques des Québécois. Il semble que les fonctionnaires ont l'impression que le CO₂ provenant de la combustion du bois n'est pas de la même nature chimique que celui du pétrole ce qui justifierait toutes sortes d'abus.

Auparavant, les rejets des papetières d'écorces et de boue usée dans les cours d'eau participaient à un processus de sédimentation et de stabilisation du carbone. Après les années 1990 (les années de références de Kyoto), les papetières se sont converti et utilisent les écorces, une bonne partie du papier recyclé, les boues de fabrication fibreuse, pour faire des vapeurs par dans chaudières d'incinération. Pour évaporer toute l'eau qui imbibe cette pâte de combustion, on a dû ajouter des brûleurs aux gaz naturels. Par cette nouvelle technologie soi-disant environnementaliste, aujourd'hui la même tonne de papier produit plus de CO₂ comparativement à l'ancienne méthode de production. La convention de Kyoto reste claire dans son ensemble. (Une réduction des émissions même s'il y a une expansion démographique). Donc la stabilité et la compétitivité économique et l'expansion ou la stabilisation démographique sont en relation avec les projets d'hydro-électricité. De plus d'immense projets de construction d'hydro-électricité sont en chantier en même temps que les démographes nous annoncent des catastrophes de dénatalité, de baisse de la population québécoise!

Pour souligner des problèmes qu'apportent le manque de contrôle et prendre connaissance de l'ampleur de nos problèmes environnementaux je poste ces question:

Quel est le volume de bois coupé par les bûcherons professionnels ou amateurs et qui utilisent le bois pour leur besoin énergétique? Combien d'huiles usées de voiture brûlent clandestinement? Combien de volumes de déchets domestiques sont brûlés clandestinement pour sauver le coup le l'enfouissement? Combien de branches d'arbres et de souches sont brûlées dans la forêt pour faciliter le nettoyage? Combien d'arbres brûlent dans le Québec pour toutes sortes de raisons? Peu importe les phénomènes naturels de transformations d'écosystèmes ou d'interventions humaines toutes ces activités produisent de dangereux rejets atmosphériques et de CO₂. Pourtant ils ne sont pas comptés dans les bilans de pollution créés par la société québécoise.

Actuellement nous assistons à des campagnes de séduction de côté Ontarien pour lancer la production privée. La compagnie Boralex s'est intéressée à la filière thermique. Nous avons entendu les menaces de Général Électrique de se retirer du projet Suroît comme partenaire privilégié, peut être pour trouver des arguments plus vendeur du côté ontarien. Comme je le mentionnais, ce que les Ontariens feront de plus pour augmenter la taxe de Kyoto sera divisé entre les provinces. D'un autre côté, l'Ontario pourrait aussi se convaincre de se lancer dans l'incinération forestière pour ses besoins électriques ce qui ferait en sorte que le vent soufflerait des nuages toxiques du côté québécois. Ce qui serait logique à faire, serait un branchement de l'Ontario sur le réseau Québécois. Chose qui ne s'est jamais fait malgré les bonnes résolutions du passé. Les Ontariens ont préféré se brancher avec le réseau américain et nous savons ce que ça leur à donner pendant l'été 2003. Le Québec devrait se lancer dans la construction d'immenses projets hydro-électriques. Le Québec pourrait ainsi fournir l'Ontario d'énergie propre. La pollution des centrales électriques des États Unis ne vient pas au Québec à partir des régions que l'hydro-Québec dit desservir. Par contre l'Ontario présente une menace de pollution atmosphérique puisque les vents les poussent vers le Québec et tout porte à croire que cette pollution augmentera par la construction de centrales thermiques de toutes sortes construites par la province d'Ontario qui vise à offrir le meilleur prix sur le marché. Encore dans ce dossier, le problème énergétique du Québec reste politique et déborde les frontières.

Nous sommes maintenant familiarisés avec le concept du crédit de CO₂ par foresterie. Maintenant nous avons vu que cette initiative discutée dans une grande tourmente au niveau mondial a été proposée par le Canada. Nous observons

que cette idéologie de se servir de la nature végétale pour continuer la pollution et de convaincre le public qu'un pollueur n'a pas à payer la taxe à la pollution, a germé dans l'organisation GRANE dès le début des années 1990. Nous avons vu que le GRANE est un consultant pour la régie de l'énergie et l'Hydro-Québec. Nous avons vu que tous les partenaires privés qui présentent des projets thermiques justifient la magie des arbres. Certaines papetières de même que l'Hydro-Québec demandent de l'argent aux contribuables ainsi qu'aux industries immédiatement, en compensation de leurs activités de production hydraulique ou d'incinération forestière. La filière du Suroît réclame des crédits pour des arbres. Nous avons enfin compris l'empressement que les compagnies forestières ont pour systématiquement faire des coupes à blanc sur une large échelle au Québec à partir du 31 décembre 1999. Nous avons remarqué que les partenaires privés se sont déclarés unique propriétaire des forêts publiques pour bénéficier de l'argent que peut représenter la repousse d'arbres par détournement comptable cautionné par la proposition du Canada pour le Kyoto. Que les compagnies de pétrole aussi réclament des crédits et s'approprient les surfaces de terrain non boisé.

Que restera-t-il pour les enfants de demain? Dois-je dire aux jeunes, ne plantez pas d'arbres car les manufactures vont vous emboucaner avec des chimiques qui donnent le cancer. Ne plantez pas d'arbres car vous jouez le jeu des pétrolières. Ne plantez pas d'arbres car les satellites canadiens les détecteront et les entreront dans les inventaires des permissions pour polluer davantage. Allons-nous par des programmes d'environnement durables, discréditer les environnementalistes? Bientôt le public parlera de toute cette orgie d'arbres qui pousse et le public pourrait comprendre qu'il est encore manipulé par la méthode la plus connue soit l'émotion lorsqu'il contemple la forêt, la nature. La forêt est le dernier retranchement psychologique dans lequel l'humain peut se réfugier pour reprendre ses énergies. S'il commence à voir la forêt comme un outil de pollueur tueur, la forêt pourrait subir des attaques de terroristes environnementalistes! Le Canada veut établir un système de prime d'assurance pour les entreprises polluantes qui voudraient se servir de la foresterie et obtenir le droit de polluer. Le crime organisé qui voudrait faire du chantage utiliserait le feu comme moyen de pression. Le feu pourrait se déclarer dans les forêts non seulement par des causes naturelles ou accidentelles mais aussi pour que quelques individus ou sociétés s'approprient des crédits polluants. La compétition pourrait utiliser ce moyen pour affaiblir des entreprises ou pour être éligible à l'assurance risque pour les forêts à crédits d'absorption. Même qu'à la limite des agents étrangers auraient peut-être intérêt à mettre le feu dans nos forêts car nous avons la plus grande surface de forêt comparativement à la population au niveau mondial. Si un marché international veut rester compétitif, il aurait intérêt à saboter la repousse d'arbres au Canada. Puisque nous sommes les seuls au monde à construire des avions pour éteindre des feux, nous pourrions empêcher d'autres pays à se procurer ces outils pour éteindre les feux de forêts. Tout est possible comme scénario si les arbres deviennent un prétexte de compétitivité.

Juste après la convention de Kyoto, les gouvernements Fédéral et Provincial ont publié des documents adressés au public pour qu'il puisse appliquer toutes sortes de méthodes pour contourner le texte de l'entente. En générale, on fait appel au concept de développement durable par la combustion du bois d'arbres.

Conclusion pour le Québec.

Le contexte québécois est particulier et devrait profiter de ses ressources disponibles pour construire le futur. L'eau qui s'accumule sur les surfaces de granite de son territoire qui est protégé de l'évaporation par ses forêts bénéficie d'énormes accumulations de surfaces hydrauliques maîtrisée par des

barrages qui les convertient en électricité. La dynamique des vents qui soufflent presque constamment par les changements de saisons. L'énergie de la nature doit continuer à être l'énergie de demain qui est aujourd'hui!

Des conclusions apparaissent après la lecture de ce mémoire basé sur une démarche de réflexion.

1- Le programme pour économiser l'énergie est directement lié à notre augmentation de la qualité de vie. Pour soutenir la qualité de vie nous devons maintenir ou augmenter la consommation d'électricité. La convention de Kyoto veut limiter toute augmentation de la qualité de vie peu importe la filière thermique. Donc en théorie, le prix de l'électricité doit à long terme prendre une portion moins grande du budget des ménages tout en ayant une marge de manœuvre pour suivre l'expansion des outils de production d'électricité.

2- La filière thermique qui augmente l'utilisation de gaz naturelle ou bien de la combustion d'arbres pour les besoins énergétiques va à l'encontre de la santé humaine ou planétaire.

3- L'hydro-Québec doit voir plus grand en ce qui a trait à son programme de planification hydro-électrique et ne pas aller trop vite avec la filière d'éoliennes.

4- Aux niveaux mondiaux le gouvernement supérieur est responsable de la gestion énergétique. Ce qui est différent au Canada c'est que la gestion énergétique est du domaine provincial. Pour pouvoir appliquer le programme de Kyoto, le Fédéral devra prendre le contrôle énergétique de toutes les provinces sous sa juridiction.

Nous espérons que la commission prendra connaissance et retiendra les idées, opinions et recommandations de notre mémoire. Nous espérons pouvoir influencer, inspirer ou aider des personnes dans leurs réflexions pour avancer dans le dossier énergétique. Enfin nous espérons que notre exercice de réflexion ne sera pas vain. Merci de votre patience et de votre compréhension.